



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI et Frédérique ROUANET.

Absents excusés : François GONZALEZ (procuration Jacques FABRE), Serge DURAND (procuration Alain SENESSE), Sébastien GOMARIZ (procuration Antoine MARTY), André FALCOU (procuration Bérangère DUCLOS).

Absents : Alain TAQUI, Jean-Paul MENU, Marion FORATO.

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Reprise des résultats comptables 2016 M49 du Budget 2017 :**

A la suite du transfert du Budget M49 à Carcassonne Agglo et de sa dissolution dans la commune, il convient d'intégrer les résultats M49 de 2016 dans le budget général 2017. Pour cela il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Bail commercial Salon de coiffure :**

Il est nécessaire de procéder au renouvellement du bail commercial avec Madame Stéphanie DAGADA pour le salon de coiffure situé place du 14 Juillet à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée de 9 années.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Location logement communal 2 place François Mitterrand - ex maison Bastié :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à la demande de location de Madame Aurore PERIGNON à compter du 07 février 2018.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Location maison Cayrade - 62 route de Carcassonne :**

Suite à la cession du bail emphytéotique Adoma/Commune, acte signé le 29 décembre 2017, il est nécessaire d'établir un bail de location avec la famille SOUFFOU à compter du 1er janvier 2018.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 05 février 2018.

Le Maire, Jacques FABRE

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Jean-Paul MENU, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET

Absents excusés : Monsieur André FALCOU (procuration Serge DURAND)

Absents : Alain TAQUI, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Compte de gestion Budget Général M14 exercice 2017 :**

Rappel à l'assemblée que le compte de gestion dressé par la responsable du Trésor Public de Peyriac-Minervois constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion exercice 2017.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Compte administratif Budget Général M14 exercice 2017 :**

Section fonctionnement : excédent de 165.325,46 €

Section investissement : déficit de 10.252,21 €

Résultats cumulés 2016/2017 avec intégration des résultats de la M49 :

- Section fonctionnement : excédent de 269.813,94 €
- Section d'investissement : déficit de 89.986,54 €

En tenant compte des restes à réaliser sur 2017 :

- En recettes : 16.688,21 € (soldes subventions Bâtiments Conseil Départemental et DETR)
- En dépenses : 5.527,90 € (travaux forêt communale)

Le report en fonctionnement Budget 2018 en Recette sera de 190.987,71 €.

Considérant que ces résultats sont en concordance avec ceux du Compte de Gestion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif.

Compte Administratif M14 exercice 2017 approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Aide Intercommunale en soutien aux Investissements 2017 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Carcassonne Agglo peut apporter une aide aux communes pour financer leurs investissements. Le montant est fixé chaque année par les Services de l'Etat.

Pour 2017, le montant pour la commune de Barbaira est de 10.492 €.

Il propose de demander cette aide pour les investissements réalisés en 2017 sur les travaux de l'Espace Culturel et Associatif.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Indemnités des élus locaux :**

Le montant maximal de l'indice de fonction des élus a évolué. Il est maintenant basé sur l'indice terminal de la fonction publique. La délibération prise en 2014, faisant référence à l'IB 2015, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération faisant référence à l'IB terminal de la fonction publique.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Achat terrain CHARRON :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle section A numéro 1247 lieu-dit Les Gentiols afin de réaliser des travaux de voirie. Madame Charron est d'accord pour vendre cette parcelle au prix de 1500 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Demande d'achat parcelles La Tour :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société Urba Consult demandant une autorisation d'accord de principe pour acheter 25000 m² de terrains, au lieu-dit La Tour à 10 € le m².

Les parcelles A-795, A-1840 et A-1842 actuellement en zone A du PLU en vigueur seront classées en zone AU à l'issue de la révision du PLU.

Approuvé à 12 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés.

▪ **Taxe d'Aménagement :**

Il est nécessaire de délibérer afin d'exonérer le groupe Marcou Habitat de la part communale de la Taxe d'Aménagement. Une délibération avait été prise en 2008, mais faisait référence à la TLE (Taxe Locale d'Équipement) qui a été remplacée depuis 2012 par la Taxe d'Aménagement.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Convention SYADEN sécurisation BT rue du Breilh sur poste communal :**

Suite à une modification du règlement d'interventions financières du 28/11/2017 concernant les infrastructures de télécommunications, il faut approuver une nouvelle convention qui se substitue à celle approuvée le 24/03/2016. Changement au niveau du montant des IPCE (Infrastructures passives communications électroniques).

Montant estimatif des travaux TTC : 46.920 € au lieu de 19.300 €

Montant à la charge de la commune : 7.820 € au lieu de 19.300 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Convention SYADEN de mise à disposition de terrain dans le cadre du programme Très Haut Débit :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention Commune / Syaden pour la mise à disposition de terrain dans le cadre du programme Très Haut Débit sur le Département de l'Aude. Pour Barbaira, emplacement de l'armoire place de la Roque

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Aménagement d'un logement communal : proposition d'honoraires architecte phase d'étude :**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'ancienne salle des mariages en logement communal. Pour cela, il est nécessaire de déposer un permis de construire. A cet effet il a été demandé à la SAS AC Architecture un devis pour la mission « phase d'études—dossier permis de construire ». Devis d'un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC. Il demande d'approuver ce devis.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Modification Plan Communal de Sauvegarde :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer des mises à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Il demande au Conseil Municipal d'approuver les modifications.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Demande de subvention exceptionnelle Ecole de Barbaira :**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande des enseignants de la classe CM1/CM2 d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour les aider à financer une classe découverte à Paris du 06 au 08 juin 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Demande location d'un local professionnel :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mesdames POUSSINES et TOLEDO, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, de location d'un bureau.

Il s'agit du local bibliothèque qui va être prochainement libéré (aménagement de la bibliothèque dans local de l'ancienne mairie).

Il propose un loyer mensuel de 170 € plus 15 € de charges.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 27 mars 2018

Le Maire, Jacques FABRE





COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absents excusés : Messieurs Sébastien GOMARIZ (procuration Alain SENESSE), Jean-Paul MENU (procuration Serge DURAND)

Absents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Taux d'imposition 2018 taxe directes locales 2018 :**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) et de reconduire les taux de 2017.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Budget Primitif 2018 :**

A l'issue de l'examen par la Commission des Finances, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet du budget M14 (budget général) pour l'exercice 2018.

La section de fonctionnement est équilibrée à 1.103.436,10 €.

La section d'investissement est équilibrée à 968.758,99.

A la demande de la trésorerie de Peyriac-Minervois, nous avons intégré les résultats de clôture de la M49 :

- Investissement : 52.551,62 € article 1068
- Fonctionnement : 26.303,69 € article 778

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Subventions associations 2018 :**

Monsieur le Maire président d'honneur de plusieurs associations et Monsieur Gérard GILARDI, président de l'Echiquier du Piémont d'Alaric ayant quitté la salle pour ne pas prendre part au vote, Madame Bérangère DUCLOS, Adjointe au Maire, donne lecture de la liste concernant les subventions accordées aux associations.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Demande aide financière intercommunale aux investissements communaux 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle le dispositif du FPIC. Il informe l'assemblée qu'un projet de travaux peut-être présenté. Le montant du FPIC 2018 n'est pas encore connu.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Convention tripartite de prêt à usage pour pâturage :**

Suite à une rencontre du 16 mars dernier avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon et Monsieur GREGORI, il a été convenu de la mise en place d'une convention tripartite (Commune - GREGORI Fabien - Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon) de prêt à usage de pâturage (commodat) pour les parcelles communales du lac la Fount de Mounel. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention tripartite.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaïra, le 16 avril 2018

Le Maire, Jacques FABRE





COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absents excusés : Messieurs Sébastien GOMARIZ (procuration Alain SENESSE), Jean-Paul MENU (procuration Serge DURAND)

Absents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Demande de financement travaux voirie :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'emprunt prévu au Budget Primitif concernant le financement des travaux de voirie 2018 pour la Route de Carcassonne. Il rappelle également les démarches engagées auprès de trois organismes bancaires.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole du Languedoc au taux de 1,38 %.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Taxe d'Aménagement :**

Le taux de la taxe d'aménagement reste inchangé (5%), et Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'exonérer les logements sociaux ainsi que les abris de jardin de la taxe d'aménagement.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Renouvellement contrat à durée déterminée Anaïs BERTRAND :**

Le contrat de travail de Madame Anaïs BERTRAND arrive à terme le 30 juin 2018. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de le renouveler pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2018.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Alignement parcelle A-1387 au droit voirie communale Chemin de la Comelle :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de lotissement (Urba Consult) sur la parcelle A-1387 appartenant à Monsieur GARCIA, il a été nécessaire que le géomètre borne cette parcelle et mette en œuvre la procédure de délimitation de la propriété de la Commune 'Chemin de la Comelle'. Toutes les parties étaient présentes, la définition des limites et l'alignement proposés n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Procès-Verbal de cette délimitation.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Montant forfaitaire secours exceptionnel frais d'inhumation :**

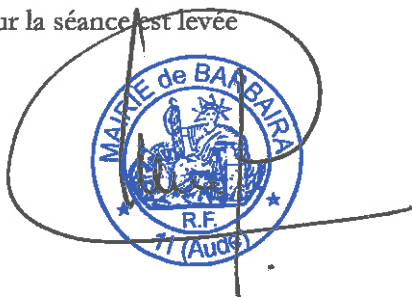
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer un montant forfaitaire pour « secours exceptionnel frais d'inhumation » pour aider les familles dans le besoin à l'occasion d'un décès d'un ascendant ou descendant d'un montant de 1000 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 29 mai 2018

Le Maire, Jacques FABRE





COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absents excusés : Madame Claudine DIEL (procuration Alain SENESSE)

Absents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Jean-Paul MENU, Marion FORATO

Secrétaire de séance : André FALCOU

▫ **Validation Plan de Désherbage Communal :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démarche de la commune concernant le plan de désherbage communal. Il donne lecture du compte-rendu du diagnostic et des préconisations. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ce plan qui fait apparaître le total des investissements à réaliser :

- achat d'une débroussailleuse thermique à lames réciproques : 1.000 € HT
- Achat d'une bineuse mécanique : 3.500 € HT
- Achat carter de protection 400 € HT

Des subventions peuvent être accordées par l'Agence de l'eau : 80 % pour les deux premiers matériels et 40% pour le troisième

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▫ **Modification du périmètre du bureau de vote :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture de l'Aude concernant les périmètres des bureaux de vote. Il y a possibilité de changer de lieu. Monsieur le Maire propose la salle Bernard Létuvé.

Approuvé à 11 voix pour et 1 abstention.

▫ **Décision modificative BP 2018 :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a une inversion de chiffres entre la délibération d'affectation du résultat : R0002 = 190.987,71 et sur le Budget Primitif = 190.987,17. Il est nécessaire de rectifier le chiffre sur le Budget Primitif : 190.987,71.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▫ **Nomination coordinateur communal du recensement de la population 2019 :**

Dans le cadre du recensement de la population en 2019, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal. Il fait le lien entre l'INSEE et la commune et transmet les résultats de l'enquête au fur et à mesure de l'avancement. Il est non rémunéré. Monsieur le Maire propose de nommer : Christine GETTO.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▫ **Parcours Emploi Compétences Hervé ESTEVE :**

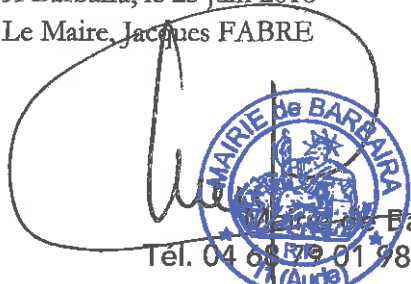
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CUI/PEC de Monsieur Hervé ESTEVE arrive à terme le 30 juin 2018. Il propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2018.

Adopté à 11 voix pour et 1 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

A Barbaira, le 25 juin 2018

Le Maire, Jacques FABRE





COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérandère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Jean-Paul MENU, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **CDD service scolaire/cantine :**

Monsieur le Maire propose d'établir un CDD pour Madame Lucie CAVERIVIERE pour assurer le service scolaire le matin, le service cantine de la place du 14 juillet et les remplacements de l'ATSEM. CDD du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **CDD service technique :**

Monsieur le Maire propose d'embaucher Monsieur Christophe PEYTAVY pour effectuer des travaux au sein du service technique pour une période de 2 mois (septembre et octobre 2018), 35h/ hebdomadaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Sécurisation BT rue du Breil sur poste communal :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération n°D2018-12 du 22 mars 2018 par laquelle la commune s'engageait dans la réalisation des travaux de sécurisation BT rue du Breil sur Poste Communal. Des contraintes techniques ont engendrés des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant établi par le SYADEN.

Adopté à l'unanimité des membres présents

▪ **Annulation vente à Monsieur Pierre VACQUIÉ :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur VACQUIÉ Pierre renonçant à l'achat des parcelles A-1893, A-1894, A-1895 et A-1896. Il convient d'annuler la délibération n°D2017-13 du 02 mars 2017.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

▪ **Elargissement autoroute : mise en compatibilité du Plan d'occupation des Sols avec la Déclaration d'Utilité Publique :**

Suite à l'enquête publique relative à l'élargissement de l'Autoroute A61 entre l'A66 et la bifurcation de Narbonne, il convient que le Conseil Municipal donne un avis sur la mise en compatibilité du PLU :

- modification de la liste des emplacements réservés : ajouts de deux emplacements réservés n°29 et n°30 pour la création de deux bassins (parcelles A-1257 et A-879, A-880, A-881 A-1305).
- Modification du règlement de la zone A du PLU.

Adopté à l'unanimité des membres présents

▪ **Parcours de randonnée Pradelles-en-Val :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la commune de Pradelles-en-Val sur la création d'un sentier de randonnée sur le thème de la géologie en Alaric. Certaines portions de ce chemin emprunteront une partie de la commune de Barbaira. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le passage de ce sentier sur la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Expérimentation médiation préalable obligatoire : Convention Commune/ Centre de Gestion :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude sur une proposition de convention d'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au Centre de Gestion de l'Aude pour une durée de deux ans.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

A Barbaira, le 03 septembre 2018

Le Maire, Jacques FABRE





COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Octobre 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Jean-Paul MENU, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Convention Commune / Garage de l'Alaric pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention qui permettra de demander au Garage de l'Alaric d'enlever certains types de véhicules (épaves abandonnées sur le territoire de la commune, véhicules abandonnés en mauvais état ou en voie d'épavisation, véhicules ventouses ou en stationnement abusif). Cette convention fixe toutes les conditions et tarifs applicables.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Location Remise Municipale :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Messieurs MURRÉ et RAOULT demandant la location de la remise municipale située 1 Rue du Relais des Postes pour y remiser leurs véhicules taxis.

Il propose de louer cette remise à compter du 15 novembre 2018 pour un loyer mensuel de 500 € TTC.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention utilisation bus régie de transport commune de Capendu :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la Commune de Barbaira et la Commune de Capendu pour l'utilisation du bus régie de transport de la commune de Capendu. Elle a pour objet de fixer les modalités de transports des enfants de l'école de Barbaira vers la piscine intercommunale pour la somme forfaitaire de 750€ pour chaque période.

Adopté à l'unanimité des membres présents

▪ **Conventions utilisation par le Hand Ball Club Barbaira Alaric du gymnase du collège de Capendu :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de deux conventions nécessaires pour formaliser l'utilisation du gymnase du collège de Capendu par le Hand Ball Club Barbaira Alaric :

- une convention entre le Département / la Commune / le Collège de Capendu
- une convention entre la Commune / le Hand Ball Club Barbaira Alaric

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces conventions et de l'autoriser à les signer.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

▪ **Convention d'adhésion réseau lecture publique de la Bibliothèque Départementale de l'Aude :**

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle bibliothèque il est nécessaire de renouveler les engagements réciproques du Département de l'Aude et de la Commune par la signature d'une convention mise à jour.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention Commune / CIAS Carcassonne Agglo pour le prêt du minibus :**

Monsieur le Maire donne lecture des modalités de la convention entre la Commune et le CIAS Carcassonne Agglo pour le prêt du minibus communal pour la section ADOS de Barbaira les mercredis et vacances scolaires, à l'exception du 1er jeudi de chaque mois.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Subventions 2019 :**

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions :

- Pour les travaux d'éclairage public Chemin de la Bretonne et fin de la Route de Carcassonne
- Pour l'effacement des réseaux Chemin de la Bretonne et fin de la Route de Carcassonne
- Pour les travaux de rénovation électrique Salle André Laborie

Adopté à l'unanimité des membres présents

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

A Barbaira, le 08 octobre 2018

Le Maire, Jacques FABRE





COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Novembre 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absent excusé : Monsieur André FALCOU (procuration Serge DURAND)

Absents : Madame et Messieurs Alain TAQUI, Jean-Paul MENU, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Renouvellement CDD Anaïs BERTRAND :**

Le contrat de travail de Madame Anaïs BERTRAND arrive à terme le 31 décembre 2018. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de le renouveler pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2019.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Renouvellement CDD Christophe PEYTAVY :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat à durée déterminée de Monsieur Christophe PEYTAVY pour une durée de 2 mois (novembre et décembre 2018) 35 heures hebdomadaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Demande de location appartement communal place François Mitterrand :**

Madame LALLOUE Nadège ayant quitté le logement situé 5 Place François Mitterrand, Monsieur le Maire propose d'attribuer ce logement à Monsieur GIMENEZ Guillaume qui a formulé une demande de location.

Attribution du logement à compter du 1er décembre pour un loyer mensuel de 367,41€.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Contrat de maîtrise d'œuvre URBA CONSULT :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les divers échanges et réunions concernant le projet d'aménagement du secteur La Tour (parcelles communales A795, A1842 et A1840). Pour intégrer les orientations d'aménagement de ce secteur dans le PLU il est nécessaire de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Urba Consult.

Approuvé à 10 voix pour et 2 voix contre.

▪ **Convention Commune / Carcassonne Agglo contrôle des hydrants :**

Monsieur le Maire rappelle les échanges avec Carcassonne Agglo concernant la vérification des hydrants. Il est nécessaire de formuler le souhait d'adhérer à la prestation de contrôle des hydrants par la signature d'une convention de prestation de contrôle des hydrants entre Carcassonne Agglo et la commune de Barbaira.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Vente véhicule :**

Monsieur le Maire propose de vendre au Garage de l'Alaric le véhicule Renault Trafic immatriculé 7473 PP 11 pour un montant de 500€.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

▪ **Subvention exceptionnelle Générations Mouvement :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Générations Mouvement afin d'organiser une soirée de solidarité aux sinistrés.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Arrêté municipal permanent intervention SUEZ pour interventions urgentes :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un arrêté municipal permanent relatif à l'intervention de SUEZ ÉAU France pour des interventions urgentes sur la voie publique.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

A Barbaira, le 19 novembre 2018

Le Maire, Jacques FABRE



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2018

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET.

Absents : Madame et Messieurs Alain TAQUI, Jean-Paul MENU, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Madame Claudine DIEL

▪ **DOSSIERS ATD : dégâts voirie—pistes DFCI et forestières :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les deux dossiers établis par l'Agence Technique Départementale (ATD) concernant les dégâts d'intempéries du 15 octobre 2018 :

- Dégâts d'intempéries sur la voirie communale et les réseaux : le montant des dégâts estimés s'élève à 610.680,60€ HT soit 732.816,72€ TTC

- Dégâts d'intempéries pistes DFCI et forestières : le montant des dégâts estimés s'élève à 65.723,40€ HT soit 78.868,08€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions au niveau le plus élevé auprès du Conseil Départemental de l'Aude, de la Région Occitanie et de l'Etat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Recensement de la population 2019 :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le village étant découpé en 2 districts il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs qui seront rémunérés selon le principe du réel en fonction du nombre de questionnaires collectés (feuilles de logement, bulletins individuels...).

Il propose de nommer comme agents recenseurs Madame Amélie OUSTRIC (bas du village) et Madame Anaïs BERTRAND (haut du village).

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Régie cantine :**

Pour pouvoir encaisser le paiement des repas pris par les séniors à la cantine il est nécessaire de fixer le tarif du repas cantine séniors. Monsieur le Maire propose de le fixer à 5€.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Décisions modificatives / Virements de crédits Budget 2018 :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions modificatives/ virements de crédits au Budget 2018 :

- dépassement de crédits à l'opération 106 « achat matériel de bureau informatique— mobilier » + 2.000€ (équipement nouvelle cantine, bibliothèque, tablette institutrice).

- crédits supplémentaires à l'opération 169 « Achat matériel, outillage, matériel de transport » + 12.200€ (achat camion benne)

Les crédits portés à l'opération 122 « voirie » seront diminués de 14.200€ pour que puisse être abondés les crédits de l'opération 106 et 169.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Renouvellement CUI Claudine BRIVADY :**

Le contrat de Claudine BRIVADY arrivant à terme le 31 décembre 2018, Monsieur le Maire informe qu'une demande de contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) a été faite auprès de Pôle Emploi pour une nouvelle année.

Les communes sinistrées pourront prétendre à une aide à 80% au lieu de 65% actuellement.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Subvention exceptionnelle Ecole :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de Madame Emilie GARINO, institutrice des CP d'un montant de 1.545€ pour la classe de neige du 29 janvier au 1er février 2019.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Mandat de cession des Certificats d'Economies d'Energie Territoire à Energie pour la Croissance Verte (CEE TEPCV) :**

A la demande du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE), il est nécessaire que le SYADEN ait le statut de « Regroupeur » pour mutualiser au sein d'un même dépôt les dossiers de certifications des collectivités. Pour ce faire il est nécessaire de signer une convention de mandat avec le SYADEN.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Cotisation FEDON 11 :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Départementale contre les Organismes Nuisibles (FEDON) d'une demande de cotisation 2019 pour le GDON Aude Alaric qui assure le suivi et l'aménagement de la lutte contre la flavescence dorée.

Le montant de cette cotisation établie sur la base des surfaces de vigne de la Commune de Barbaira (176 hectares) est fixé pour 2019 à 50 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

A Barbaira, le 18 décembre 2018

Le Maire, Jacques FABRE

